

Personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'anxiolytiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05BA01, N05BA04, N05BA05, N05BA06, N05BA08, N05BA09, N05BA11, N05BA12, N05BA16, N05BA18, N05BA21, N05BA23, N05BB01, N05BB02, N05BC01, N05BE01, N05BX03, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 2 729 100 personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies), dont 68% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 63 ans et 64 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 28%, dont 74% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 47,11‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 47,83‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 33,37‰ sont traitées par anxiolytiques (hors pathologies), contre 25,64‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 44,93‰ contre 25,81‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	4 000	60 800	242 500	183 600	188 800	203 600	883 200
Taux brut	0,72‰	9,24‰	35,26‰	57,05‰	69,22‰	104‰	32,91‰
Femmes							
Effectif	3 000	105 900	434 700	342 600	386 600	573 000	1 845 900
Taux brut	0,57‰	14,21‰	54,5‰	88,81‰	115,64‰	177,73‰	59,38‰
Total							
Effectif	6 900	166 800	677 200	526 200	575 400	776 700	2 729 100
Taux brut	0,65‰	11,88‰	45,59‰	74,37‰	94,78‰	149,87‰	47,11‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	99 500	30,71‰	31,56‰	202 000	54,48‰	56,10‰	301 400	43,40‰	44,54‰
Bourgogne-Franche-Comté	43 500	39,67‰	38,11‰	93 700	73,66‰	69,99‰	137 100	57,93‰	55,11‰
Bretagne	46 400	36,78‰	37,18‰	97 400	66,07‰	65,14‰	143 800	52,57‰	52,24‰
Centre-Val de Loire	36 200	35,78‰	34,70‰	78 200	66,19‰	64,11‰	114 400	52,16‰	50,36‰
Corse	4 400	38,06‰	33,88‰	9 200	67,94‰	62,00‰	13 600	54,16‰	48,77‰
Grand Est	75 500	34,98‰	35,05‰	160 100	64,41‰	64,17‰	235 600	50,73‰	50,54‰
Guadeloupe	2 300	15,50‰	15,24‰	5 400	27,01‰	27,24‰	7 700	22,04‰	21,91‰
Guyane	800	9,42‰	14,73‰	1 600	16,21‰	27,44‰	2 400	13,17‰	21,43‰
Hauts-de-France	105 100	41,96‰	45,92‰	211 500	74,85‰	81,05‰	316 600	59,39‰	64,70‰
Ile-de-France	123 300	23,96‰	26,76‰	253 200	42,92‰	49,32‰	376 500	34,09‰	38,66‰
Martinique	1 800	12,73‰	11,52‰	4 300	22,43‰	21,30‰	6 100	18,26‰	16,97‰
Mayotte	300	5,68‰	8,66‰	300	5,80‰	11,59‰	600	5,74‰	9,86‰
Normandie	52 300	39,27‰	39,74‰	110 100	71,66‰	71,54‰	162 400	56,62‰	56,75‰
Nouvelle Aquitaine	86 700	38,65‰	36,79‰	189 700	71,19‰	67,04‰	276 400	56,32‰	53,04‰
Occitanie	74 700	32,68‰	32,05‰	157 700	58,98‰	57,79‰	232 400	46,85‰	45,76‰
Pays de la Loire	49 000	32,59‰	34,02‰	102 600	59,65‰	61,53‰	151 600	47,03‰	48,66‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	72 400	35,19‰	33,57‰	152 200	62,53‰	59,26‰	224 600	50,01‰	47,28‰
Réunion	6 300	15,75‰	20,54‰	12 000	26,05‰	34,89‰	18 300	21,26‰	28,17‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

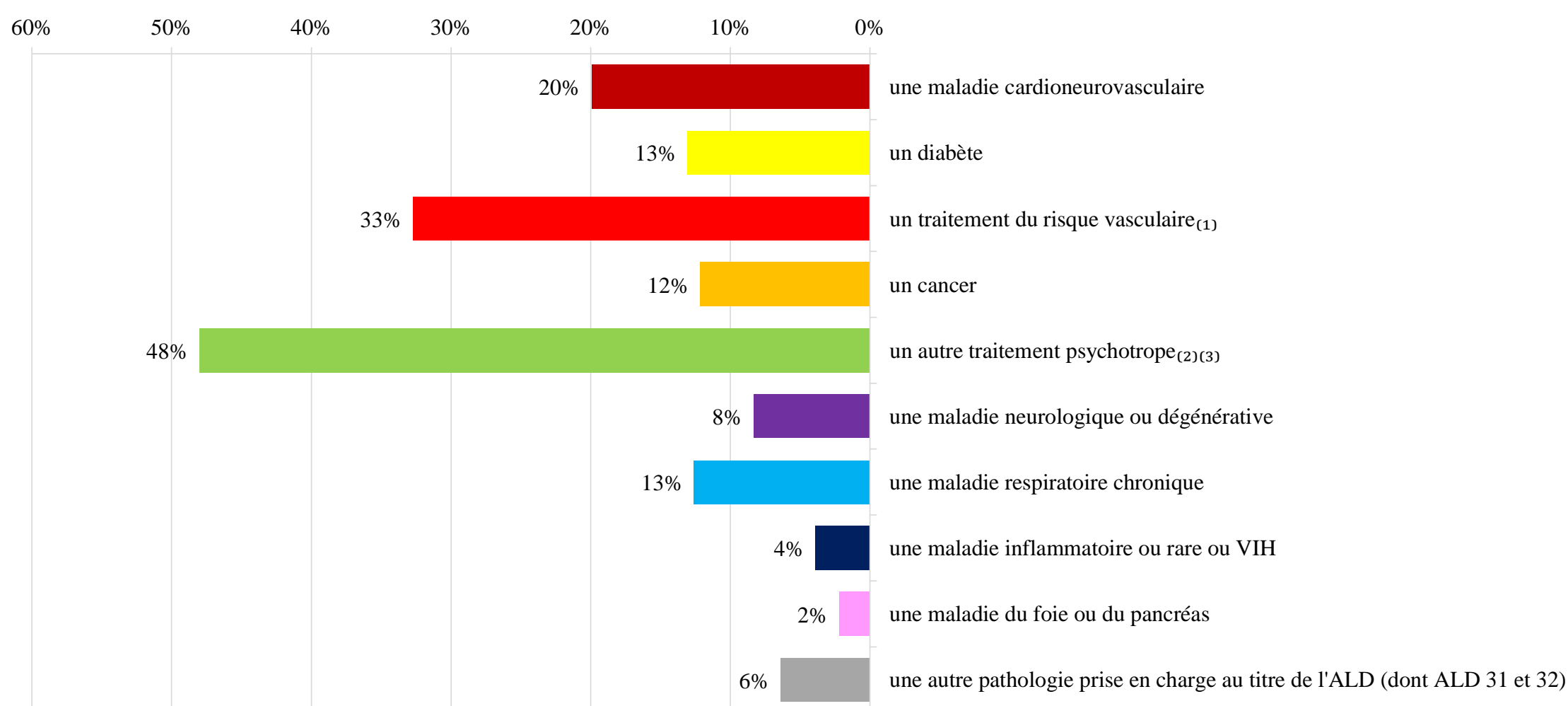
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	300	2 700	4 600	7 900	38 200	53 700
Effectif total	6 500	149 800	625 600	476 200	509 800	692 100	2 460 100
Taux brut	0,40%	0,17%	0,42%	0,97%	1,55%	5,52%	2,18%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) décédées en 2018 sont respectivement de 81 ans et de 84 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies),
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

⁽³⁾ Parmi ces personnes, 38,7% ont des Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) ; 4,8% ont des Traitements neuroleptiques (hors pathologies) ; 15,9% ont des Traitements hypnotiques (hors pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 2 550 millions d'euros (1,5%) sont attribués à la prise en charge pour traitements anxiolytiques (hors pathologies) :

- 1 379 millions d'euros pour les soins de ville (54%)
- 152 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (6%)
- 1 019 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (40%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 820 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) est de -1,72%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de -0,71 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,74 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements anxiolytiques (hors pathologies) est de 1,61%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 3,67%.